

nous vous transférons cet appel

Prestations intellectuelles artistiques pour la ville de Cannes

Organisme passant l'annonce : Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Ministère de la Culture et de la Communication

Correspondant : Madame Jacqueline Blanc, service des arts plastiques, Drac Paca 23 bd du Roi René, 13617 AIX EN PROVENCE Cedex-

tel : 04 42 16 14 00 – jacqueline.blanc@culture.gouv.fr - fax : 0442 16 19 41

Monsieur Jean Luc Gay, direction du patrimoine bâti, ville de Cannes : 04 97 06 46 20 - fax 04 93 39 01 19

Procédure de marché : Procédure adaptée en application des articles 28 et 30 du code des Marchés Publics.

Objet du marché : Dans le cadre de la procédure de la Commande Publique du Ministère de la Culture et de la Communication,

la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côtes-d'Azur

invite un artiste à concevoir un cheminement piéton dont la réalisation sera assurée par la ville de Cannes.

L'objectif est de concevoir un cheminement piéton (5km) reliant en continu la côte au niveau du boulevard du Midi-Louise Moreau,

jusqu'aux limites de la commune de la Roquette-sur-Siagne, en passant par la Techno- pôle, le grand complexe sportif de la Bocca,

l'espace boisé Maurice Chevalier, le quartier Frayère-Sainte Jeanne, le parcours de santé, le complexe tennistique et le quartier Ranguin

avec la médiathèque et la coulée verte.

La commande porte sur la totalité du cheminement.

Il est fait appel pour la conception du projet artistique à un artiste pouvant intervenir seul ou avec d'autres artistes plasticiens,

ou encore avec un scénariste, un écrivain, un philosophe...

L'artiste mandataire devra constituer une équipe incluant un architecte et, selon son projet, un designer, un paysagiste...

L'œuvre sera réalisée en plusieurs tranches.

Le concept artistique pour ce cheminement piéton devra exploiter la configuration du site, mettre en valeur le paysage

et inspirer des pratiques originales - culturelles, sportives et ludiques, intergénérationnelles.

Ce cheminement suit la plaine de la Siagne largement irriguée de cours d'eau souterrains et chargée d'histoires.

L'eau sera ainsi un élément essentiel à traiter.

L'œuvre s'inscrira dans un environnement dont la conception prendra pour matériaux tous les éléments fonctionnels

indispensables au public pour profiter de ce cheminement (bancs, bassins, fontaines, jeux, lumières, végétaux...).

L'enjeu de ce projet est une véritable création artistique. Il ne s'agit pas d'un simple aménagement urbain,

mais d'une œuvre d'art à part entière, identifiable comme telle tout en intégrant son environnement urbain.

Critères de sélection des candidatures : la sélection se fera en deux temps au vu des dossiers de candidature.

La commission artistique proposera au maître d'ouvrage une sélection de trois artistes ou équipes d'artistes.

Ces artistes recevront ensuite un cahier des charges et seront invités à présenter une esquisse et une note d'intention.

Les critères de sélection des candidatures sont :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Pertinence et force esthétique du dossier artistique de la motivation (50 %)
- Engagements en termes de pilotage et d'organisation (20 %)
- Prix global de la prestation et devis estimatif des travaux de réalisation (30 %)

Indemnités attribuées : Une indemnité de 5000 euros (TTC) sera versée à chacun des deux candidats dont le projet ne sera pas retenu.

Le lauréat percevra l'équivalent de l'indemnité à titre d'avance sur contrat.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- 1/ un curriculum vitae de l'artiste mandataire et des cotraitants
- 2/ un dossier artistique actualisé comprenant un texte sur la nature et les enjeux de la démarche de l'artiste et des co-traitants ainsi que des éléments visuels sur leurs créations et projets

- 3/ une lettre de candidature signée dans laquelle l'artiste ou l'équipe artistique déclare son intention de soumissionner

et présente la motivation et les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande

- 4/ une garantie professionnelle (attestation Maison des artistes ou Agessa, ou Urssaf, no de siret, ou équivalent étranger)

- 5/ une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat ne tombe pas sous le coup d'une des

interdictions de soumissionner mentionnée à l'article 43 du code des marchés publics.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

le dossier de candidature en vue d'une présélection est à envoyer en pli recommandé avec accusé de réception portant la

mention : " COMMANDE PUBLIQUE CANNES – ne pas ouvrir »

NB : Aucun dépôt de dossier sur place n'est accepté, pas de récépissé..

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Drac Paca, Service des Arts Plastiques - 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX EN PROVENCE
CEDEX

Date limite de réception des candidatures : Le lundi 26 mai 2008 à 12h - le cachet de la poste faisant foi